

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Engagés pour l'intégration  
en emploi

## LES ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

232<sup>e</sup> séance du conseil  
d'administration

## ACTUALITÉS

Impacts des écrans sur les  
jeunes : la population est  
invitée à s'exprimer

Poursuite de la campagne  
Entreprise inclusive,  
entreprise d'avenir

Appel de candidatures pour  
favoriser la création de  
logements accessibles

Modernisation de  
l'assistance sociale : un  
accueil favorable et des  
recommandations pour les  
personnes handicapées

## NOUVELLES

Retrouvez les statistiques  
sur les personnes  
handicapées sur [Quebec.ca](http://Quebec.ca)

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Engagés pour l'intégration en emploi



**Monsieur Daniel Jean**

Avoir un emploi ne se limite pas au revenu. Malgré les progrès réalisés depuis les dernières années, les personnes handicapées représentent, encore aujourd'hui, un pan de la population qui demeure sous-représenté sur le marché du travail.

Selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022*, le taux d'emploi des personnes de 25 à 64 ans avec incapacité au Québec est de 67 %, comparé à 80 % chez les personnes sans incapacité. Cela représente une différence de 13 points de pourcentage. On peut dire que nous avançons dans la bonne direction.

En comparaison, au Canada, en incluant le Québec, le taux d'emploi des personnes de 25 à 64 ans avec incapacité est de 62 % comparé à 78 % chez les personnes sans incapacité. En Ontario, le taux d'emploi est de 57 % chez les personnes de 25 à 64 ans avec incapacité, comparé à 76 % pour les personnes sans

incapacité. En France, en 2021, 44% des personnes administrativement reconnues en situation de handicap (visible ou invisible) étaient actives<sup>1</sup>.

Si le fait de favoriser l'embauche de personnes handicapées enrichit les milieux de travail, encourage la diversité et permet de créer des espaces inclusifs où tout un chacun peut s'épanouir, il importe de se rappeler qu'elles continuent d'incarner une solution pertinente à la rareté de main-d'œuvre affectant divers domaines professionnels.

C'est dans cette optique que l'Office poursuit ce mois-ci la campagne « Entreprise inclusive, entreprise d'avenir », qui cherche à sensibiliser, mais également à informer les entreprises sur le potentiel d'employabilité des personnes handicapées, de même que sur les programmes, mesures et ressources disponibles pour les appuyer en ce sens. Découvrez-en davantage sur la campagne en lisant l'article à ce sujet dans le présent numéro d'Express-0.

Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à partager les messages de cette campagne afin de faire en sorte que chaque personne, peu importe sa situation, puisse bénéficier des mêmes opportunités professionnelles.

Merci et bonne lecture!

## LES ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 232<sup>e</sup> séance du conseil d'administration

Le 15 octobre dernier, les membres se sont réunis au siège social de l'Office, à Drummondville, à l'occasion de la 232<sup>e</sup> séance du conseil d'administration.

Ils ont alors pu discuter des récentes activités de l'Office ainsi que des retombées qui en découlent.

Ils ont également eu le plaisir d'accueillir des représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui leur ont présenté en détail le quatrième Plan d'action gouvernemental visant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Sur le même thème, les membres ont en outre adopté un mémoire en lien avec le projet de loi n° 71, *Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale*.

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 12 novembre prochain.



#### En rappel

Le [Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029](#) favorise la participation économique et sociale de certains groupes de la société plus vulnérables. Il contient notamment des mesures inclusives à l'égard des personnes handicapées et de leur famille. Rappelons que l'Office est responsable de l'une d'elles. À partir de 2025, il mènera une campagne de promotion des mesures fiscales destinées aux personnes handicapées. La campagne permettra d'intensifier les efforts de communication gouvernementale autour de cette question cruciale.

Quant au projet de loi no 71, il vise à mettre en œuvre certaines actions énoncées au Plan en modifiant la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, principalement afin d'améliorer l'accompagnement des personnes; de favoriser leur intégration en emploi ou leur participation sociale ainsi que de simplifier le régime d'assistance sociale.

## Impacts des écrans sur les jeunes : la population est invitée à s'exprimer

Le 12 septembre dernier, la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes lançait officiellement ses travaux.

Elle étudie différentes questions, dont :

- le temps d'écran chez les jeunes;

les mesures qui encadrent l'utilisation des écrans à l'école et sur le Web, y compris l'accès aux outils numériques d'apprentissage;

- l'accès aux réseaux sociaux, y compris par les jeux vidéo;
- les mécanismes utilisés par certaines applications dans le but de créer une dépendance;
- la cyberintimidation.

Du 12 au 26 septembre 2024, la Commission a entendu près d'une quarantaine d'organisations et de spécialistes québécois, canadiens et internationaux lors d'auditions publiques à l'Assemblée nationale.

Plus tard cet automne, elle tiendra une consultation en ligne auprès de la population québécoise.

Visitez [la page Web de la Commission](#) pour savoir comment suivre ses travaux et exprimer votre point de vue.



## ACTUALITÉS

### Poursuite de la campagne Entreprise inclusive, entreprise d'avenir

Pour une sixième année consécutive, l'Office a lancé au début du mois sa campagne « Entreprise inclusive, entreprise d'avenir ». Celle-ci sera principalement diffusée dans le cadre du Mois national de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées. Son but demeure le même, soit de favoriser l'intégration et le maintien en emploi de ces personnes, grâce à des messages de sensibilisation et d'information visant tout autant les entreprises prêtes à recruter que les personnes handicapées aptes à l'emploi.

Durant cette campagne, les employeuses et employeurs seront appelés à en apprendre davantage sur les différents programmes, mesures et ressources pouvant les appuyer dans leurs démarches d'intégration d'une ou d'un employé handicapé dans leur entreprise. Ils verront qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils peuvent compter sur un soutien spécialisé pour le faire.

Un message d'information sera également transmis aux personnes handicapées qui, de leur côté, seront encouragées à entreprendre des démarches d'intégration en emploi.

Pour en savoir plus, visitez la [section Web de la campagne](#).

Vous êtes prêtes ou prêts à passer à l'action et à embaucher? Visitez la [section portant sur l'emploi et le travail adapté pour les personnes handicapées](#), sur le portail Web gouvernemental Québec.ca.



## Appel de candidatures pour favoriser la création de logements accessibles

La Société Logique lance un appel de candidatures aux actrices et acteurs influents du secteur de l'habitation. Ceux-ci sont invités à soumettre leurs projets de logements accessibles réalisés à travers la province.

L'objectif de cet appel est de :

- sélectionner des projets d'habitation qui serviront de référence en accessibilité universelle;
- regrouper ces projets dans un guide. Ce guide est destiné à inspirer les élus, les promoteurs, les gestionnaires municipaux et les professionnels de l'aménagement. Ils y trouveront des outils concrets pour orienter leurs interventions;
- former une communauté de travail réunissant les porteurs de ces projets. Cette communauté sera un lieu de partage d'innovations et de stratégies et favorisera le développement d'un plus grand nombre de logements universellement accessibles.

Les personnes visées par cet appel sont les professionnelles et professionnels du domaine de l'habitation, soit :

- les promoteurs immobiliers ainsi que les professionnelles et professionnels de la construction;
- les architectes, urbanistes, designers d'intérieur et autres professionnels de l'aménagement;
- les gestionnaires de projets et groupes de ressources techniques;
- toute personne ayant contribué de manière significative à un projet de logements accessibles.

Pour les projets sélectionnés, Société Logique s'engage à :

- offrir une formation avancée en design universel appliqué à l'habitation pour deux personnes porteuses des projets retenus;
- organiser des ateliers de partage des connaissances avec les personnes porteuses des projets sélectionnés;
- promouvoir le guide regroupant les projets sélectionnés auprès d'un large public à travers le Québec.

Un cachet de 3 350 \$ sera également offert par organisation ou entreprise sélectionnée.

La date limite pour participer est le 11 novembre 2024.

Pour en savoir plus et soumettre une candidature, visitez la page [Appel de candidatures Parcours design universel : habitation](#).

## ACTUALITÉS

### **Modernisation de l'assistance sociale : un accueil favorable et des recommandations pour les personnes handicapées**

La ministre responsable de la Solidarité sociale a déposé, le 11 septembre dernier, le projet de loi no 71, qui vise à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale.

L'objectif de ce projet de loi est de moderniser le régime et l'ajuster aux changements qu'a connus la société québécoise dans les 20 dernières années.

Les grandes intentions derrière ce projet de loi sont :

- D'améliorer l'accompagnement des personnes;
- De favoriser leur intégration en emploi, leur insertion sociale ou leur participation sociale;
- De simplifier le régime d'assistance sociale.

Étant donné l'importance des programmes d'assistance sociale pour les personnes handicapées qui en bénéficient, l'Office s'est prononcé sur ce projet de loi. Il a émis des recommandations dans un mémoire soumis à la commission chargée d'étudier le dossier. Express-0 vous en présente les grandes lignes.

#### **Des retombées positives pour les personnes handicapées**

Dans l'ensemble, l'Office accueille favorablement ce projet de loi. Les grandes intentions derrière celui-ci s'inscrivent en cohérence avec la politique gouvernementale À part entière.

L'Office souligne également le passage d'une approche centrée sur l'incapacité à une approche orientée vers la réponse aux besoins des personnes et la prise en compte des dimensions psychosociales.

En outre, il salue la volonté d'accompagner davantage les personnes, et ce, en fonction de leurs projets de vie.



Plus précisément, voici quelques dispositions qui ont le potentiel d'avoir des retombées positives sur les personnes handicapées :

- La révision de la notion de « contrainte sévère à l'emploi ». Elle est remplacée par la notion de « contrainte de santé », afin de prendre en compte les contraintes de nature psychosociale. L'approche est davantage orientée sur la situation de la personne plutôt que sur son diagnostic.
- L'élargissement de l'admissibilité au Programme objectif emploi. Cet élargissement pourrait avoir des retombées positives sur les prestataires qui y participeront. Ce programme implique, entre autres, la mise en place d'un plan d'intégration en emploi.
- L'établissement d'un plan d'intervention individualisé afin d'accompagner les prestataires dans la résolution de difficultés susceptibles de nuire à leur insertion ou à leur participation sociale.
- Des actions concertées mises en œuvre notamment dans le cadre d'un plan de services pour mobiliser les ressources gouvernementales autour des besoins des personnes.
- Le versement à chaque conjoint de la part de la prestation de la famille qui lui revient (un adulte, un chèque).
- Des assouplissements possibles pour les prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi.

### **Préoccupations et recommandations de l'Office**

L'Office a cependant quelques préoccupations au sujet des modalités de mise en œuvre qui découleront de l'adoption de ce projet de loi. Il émet ainsi des recommandations qui visent à s'assurer que sa mise en œuvre réponde aux besoins des personnes handicapées qui pourront en bénéficier.

En résumé, voici les principales préoccupations et les recommandations qui en découlent, en lien avec les sujets suivants :

#### **La réduction des motifs donnant droit à une allocation supplémentaire pour contraintes temporaires à l'emploi.**

- Cela concerne notamment les personnes ayant la charge d'un enfant handicapé et celles qui procurent des soins constants à un adulte dont l'autonomie est réduite de façon significative. L'Office recommande ainsi que ces personnes reçoivent un montant au moins équivalent à l'allocation pour contrainte temporaire actuellement perçue.

**La création d'un nouveau programme d'aide et d'accompagnement social**, destiné à favoriser la participation sociale des personnes par le développement d'habiletés sociales, relationnelles ou cognitives.

- Le but est d'améliorer les perspectives d'insertion sociale, de participation active à la société ou d'intégration en emploi. Bien que ce programme soit intéressant, il demeure essentiel d'en assurer la complémentarité avec l'offre de services en activités socioprofessionnelles et communautaires du réseau de la santé et des services sociaux. L'Office recommande ainsi que ce nouveau programme soit élaboré en cohérence avec la [vision commune des parcours de vie des personnes handicapées](#).

### **L'établissement de plans d'intervention individualisés et de plans de services.**

- Le projet de loi accorde aux prestataires le droit à l'établissement d'un plan d'intervention individualisé. Il prévoit également qu'afin d'offrir des services continus et intégrés permettant de répondre aux besoins des personnes, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale mène des actions concertées ou y participe, en collaboration avec les autres ministères et organismes concernés. Ces actions peuvent être mises en œuvre notamment dans le cadre d'un plan de services. L'Office souhaite souligner l'importance que ces plans s'intègrent en cohérence avec les autres démarches de planification existantes au sein de l'offre de services publics et qu'ils soient bien connus et expliqués aux personnes pouvant en bénéficier. Quatre recommandations sont émises en ce sens.

**La mise en place de réseaux régionaux d'accompagnement**, composés notamment de représentantes et représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et d'autres ministères et organismes, pour qu'ils puissent collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans susmentionnés.

- À ce sujet, l'Office souligne l'importance de s'arrimer avec les autres initiatives ayant la même visée d'une meilleure coordination de services et la concertation interréseaux s'y rattachant.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre [mémoire sur le projet de loi n° 71](#).

---

## **NOUVELLES**

### **Retrouvez les statistiques sur les personnes handicapées sur Québec.ca**

Vous pourrez désormais consulter nos données et statistiques sur le site gouvernemental Québec.ca. Cette nouvelle section présente les informations de manière structurée pour que vous puissiez facilement les consulter, que vous soyez sur votre cellulaire, votre tablette ou votre ordinateur.

Nous avons profité de cette migration pour effectuer une mise à jour des statistiques d'après les données les plus récentes. D'autres statistiques sur différentes thématiques liées à la participation sociale des personnes handicapées seront ajoutées au fur et à mesure de leur disponibilité.

De plus, toutes nos publications statistiques sont regroupées dans une seule page. Les sujets des portraits et analyses sont donc facilement repérables pour rendre votre expérience encore plus conviviale.

Vous trouverez les [statistiques sur les personnes handicapées](#) préparées par l'Office dans le thème [Soutien à la participation sociale des personnes handicapées](#).

Rappelons que depuis 2018, les ministères et organismes du gouvernement du Québec migrent progressivement leurs contenus Web vers Québec.ca. Toute l'information gouvernementale sera ainsi réunie sous un même toit.

L'Office répond à vos demandes d'information statistique

N'oubliez pas que vous pouvez toujours nous soumettre des demandes d'information statistique sur la situation des personnes handicapées au Québec. Les statistiques proviennent principalement d'enquêtes réalisées par Statistique Canada, en particulier l'Enquête canadienne sur l'incapacité.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [evaluation@ophq.gouv.qc.ca](mailto:evaluation@ophq.gouv.qc.ca).

Québec

Rechercher

Accueil / Le rôle du gouvernement / Soutien à la participation sociale des personnes handicapées / Statistiques sur les personnes handicapées

## Profil statistique des personnes handicapées

Avoir un portrait juste de la situation des personnes handicapées au Québec aide à orienter les actions à poser pour améliorer leur participation sociale. Les statistiques révèlent à la fois les progrès réalisés et les défis à relever.

**Dans cette page :**

- Profil général de la population des personnes handicapées
- Taux d'incapacité
- Sécurité alimentaire
- État de santé
- Niveau de scolarité
- Services de garde à la petite enfance et en milieu scolaire
- Éducation
- Emploi
- Loisirs
- Portraits et analyses

**Office des personnes  
handicapées**

**Québec**

